



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 7 février 2019

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association « le Foyer de Furiani »

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 février à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 29 janvier 2019.

PRESENTS : Marie-Hélène VALENTINI, Catherine MEZZANA, Dominique ROSSI, Valérie BIANCHI, Thérèse LORENZI, Julien MORGANTI, Jean-Noël VALERY, Emma MUSSIER, Michel ROSSI, Ivana POLISINI, Philippe PERETTI, François-Xavier RIOLACCI, Dominique CARRIER, Linda PIPERI, Jean-Jacques PADOVANI, Mattea LACAVE, Marie-Dominique GIAMARCHI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Lucien NATALI, François TATTI, Françoise VESPERINI, Jean-Joseph MASSONI, Louis POZZO DI BORGO.

ONT DONNE POUVOIR :

Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI
Angèle BRUNINI	à	Ivana POLISINI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Linda PIPERI
Etienne PERFETTI	à	Louis POZZO DI BORGO
Michel SIMONPIETRI	à	Marie-Christine BERTOLUCCI
Céline SIMONI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI

QUORUM : 21

ABSENTS : Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis MILANI, Serena BATTESTINI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Paule HOUEMER, Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Guy ARMANET, Henri POYET, Jean BIAGGINI, Pierre SAVELLI, Gilles SIMEONI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Marie-Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

Conseil du 7 février 2019

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association « le Foyer de Furiani »

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de BASTIA ;

Vu l'article R302-23 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'agglomération ;

Vu les arrêtés préfectoraux n°40 du 28 décembre 2016 et n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 mars 2003 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30 septembre 2011 approuvant le Programme Local de l'Habitat pour la période 2009-2014 ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération de Bastia d'agir pour le développement du parc locatif social ;

Considérant le projet de l'Association « Le Foyer de Furiani » d'acquérir en VEFA au sein de la Résidence « E TRE PETRE » 3 logements T1 accessibles PMR pour extension de la maison relais existante ;

Considérant la demande de l'Association « Le Foyer de Furiani » à la Communauté d'Agglomération de Bastia de participer financièrement à cette opération à hauteur de 12 000 € ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 21 janvier 2019 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE
(A l'unanimité)

D'attribuer une subvention de 12 000 € à l'Association « Le Foyer de Furiani » pour l'acquisition en VEFA de 3 logements T1 accessibles PMR au sein de la Résidence « E TRE PETRE » sur la Commune de Furiani ;

DIT

Que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2019 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 20 FEV. 2019
et publication ou notification
du 20 FEV. 2019
La Directrice de l'Administration Générale
Nora DOGHRAOUI



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.